

Compte rendu de la CFVU du mardi 16 janvier 2024
Rédigé par les élu·es PULS

Ordre du jour :

- I. Informations de la Présidente et des Vice-président·es*
- II. Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 décembre 2023*
- III. Approbation du calendrier universitaire 2024-2025*
- IV. Présentation des enquêtes de l'observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE)*
- V. Création de formation : diplôme universitaire « pratiques de l'accompagnement professionnel » (DU PAP) du service commun Formation continue de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (FCPS)*
- VI. Avis sur la convention pédagogique « Mise en place d'une coopération pédagogique au sein de la chaire Jansen et Savignac »*
- VII. Création d'un parcours de master 1 « Archéologie et conservation préventive Jansen et Savignac », mention « Archéologie, sciences pour l'archéologie »*
- VIII. Point sur l'offre de formation 2025-2029*
- IX. Avis sur le relevé de propositions de la commission « fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) - aides sociales et à la mobilité » du 15 janvier 2024*
- X. Questions diverses*

La séance est présidée par la **Présidente Christine Neau-Leduc** et par les deux **VPCFVU, Jérôme Glachant et Raphaëlle Laignoux**.

24 conseiller·es sont présent·es ou représenté·es. La séance débute à 9h35.

I- Informations de la Présidente et des Vice-président·es

Léger retard des élu·es PULS. Pas de prise de notes.

II- Approbation du procès-verbal de la commission de la formation et de la vie universitaire du 5 décembre 2023

Adopté à l'unanimité.

III- Approbation du calendrier universitaire 2024-25

Jérôme Glachant (VPCFVU) présente trois propositions de calendrier. Elles diffèrent de deux points de vue : les dates des vacances de février (3 ou 4 semaines après la reprise) et les dates de début et de fin des examens (le 8 ou le 12 mai).

Un élu SAPI explique que les étudiant·es sont favorables à davantage de jours de révision. Il y a beaucoup de rendus en fin de semestre. Il est mieux pour les étudiant·es de commencer les examens le 12 mai.

Un élu CGT souligne qu'il a eu le retour des scolarités d'UFR en nombre important. Les deux jours de correction supplémentaires que l'on gagnerait en commençant plus tôt sont essentiels.

Un élu SGEN souligne qu'il partage ce point de vue. Il rappelle que chaque année, il y a des divergences de points de vue entre personnels administratifs et étudiant·es.

La Présidente demande ce qu'en pensent les enseignant·es ?

Le VPCFVU remarque qu'en mettant le jour de publication des résultats le lendemain de la Pentecôte, le délai est de toute façon fort contraint.

Laure Christophe (direction DEVE¹) revient sur la date de publication des résultats le lendemain de la Pentecôte et explique qu'il faut au moins 4 jours aux scolarités pour reporter les notes.

Le VPCFVU note que cela laisse une semaine pour corriger.

La Présidente remarque qu'il faudrait mettre les matières à gros effectifs au début de la période d'examens pour permettre aux enseignant·es qui ont ces groupes de disposer de plus de temps pour corriger. Elle note que les personnels et les étudiant·es ne seront pas nécessairement contents de venir passer des examens entre le 9 et le 10 mai.

Une élue de la Fédé prend la parole pour dire qu'elle rejoint les autres élu·es étudiant·es. Il est impossible de laisser aux étudiant·es moins d'une semaine de révision. Or si les examens débutent le 9, cela pourrait être le cas. On peut imaginer un partiel qui tombe le vendredi alors que la dernière séance du cours en question a eu lieu le lundi.

¹ Direction des études et de la vie étudiante

Un élu SAP1 note que cette année, il n'y a que 5 jours entre la fin des cours et le début des examens alors que la publication des résultats est plus tardive.

Le VPCFVU : tout le monde est d'accord pour laisser 4 semaines avant les vacances de février, le choix semble devoir se faire entre la version 2 (début des examens le 12 mai) et la version 3 (début des examens le 9 mai).

Les deux versions sont mises au vote.

Résultat du vote : 19 votes pour la V2 (sur 24).

La version 2 sera présentée en CA comme étant la version privilégiée par la CFVU.

IV- Présentation des enquêtes de l'observatoire des résultats, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante (ORIVE²)

Elodie Mette (responsable ORIVE) vient présenter comme chaque année l'ORIVE et les résultats de certaines enquêtes, notamment l'enquête « *Première semaines à l'Université 2021-22* » et l'enquête « *Insertion Professionnelle 2019-2020* ».

L'ORIVE est rattaché à la DPEIP³, composé du BAIP, du SCUIO⁴ et de l'ORIVE.

Son but est d'étudier le parcours des étudiant·es jusqu'à 5 ans après l'obtention du diplôme via la réalisation d'enquêtes et le calcul d'indicateurs (à partir d'Apogée).

Tous les résultats des enquêtes, pour l'Université et pour chaque composante, sont disponibles sur le site de l'ORIVE.

L'ORIVE réalise plusieurs enquêtes, auprès des étudiant·es et auprès des diplômés.

Auprès des étudiant·es :

→ L'enquête Premières semaines à l'université : en L1 tous les ans via des questionnaires papiers, en novembre et décembre.

→ L'enquête Conditions d'études : auprès des L3, LP, M1 et M2 tous les ans via questionnaires papiers et numériques, aura lieu du 18 au 23 mars 2024.

→ L'enquête Évaluation des formations et des enseignements : chaque formation est évaluée une fois par contrat quinquennal. Il y a un roulement d'une année sur l'autre. Cette année, l'enquête sera faite auprès des L3 (reportée l'année dernière à cause de la mobilisation contre la réforme des retraites).

À ce propos, le VPCFVU note que c'est un sujet sur lequel on a peu discuté pendant ces dernières années et sur lequel on risque d'être épinglé par l'HCERES⁵.

Auprès des diplômé·es :

→ L'enquête Insertion professionnelle : nationale, pilotée par le Ministère.

Elodie Mette indique qu'il y a pas mal de mouvement et de réflexion de la part du Ministère qui voudrait se passer des observatoires pour conduire cette enquête, en recourant aux données du

² <https://data.panthéonsorbonne.fr/data>

³ Insertion professionnelle : <https://www.panthéonsorbonne.fr/formation/insertion-professionnelle>

⁴ <https://www.panthéonsorbonne.fr/formation/scuio>

⁵ Haut conseil d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Ministère du Travail (Inersup). Les observatoires ont bataillé pour éviter cela car cela induirait des biais. En effet, le ministère souhaite apparier ses bases avec les bases du Ministère du travail. Le problème est que ces dernières concernent les emplois salariés seulement ; on perd les professions libérales. Or ce sont ces résultats qui seront présents sur Parcoursup et qui seront corrigées *a posteriori* avec les données des observatoires.

→ L'enquête Devenir des docteurs : enquête nationale, réalisée tous les deux ans et pilotée par le Ministère. Les docteurs sont enquêtés plusieurs fois après leur diplômes (1 ans, 2 ans, 5 ans).

→ L'enquête Devenir des diplômés de licence 2021-22. C'est une première réalisation. Elle prend pour objet la situation à 6 mois après la licence. Les résultats sont actuellement en cours d'analyse.

L'ORIVE conduit aussi d'autres travaux :

→ Via les bases de données administratives : on calcule les taux de réussite, taux de présence aux examens, la durée d'obtention de la licence. Ces chiffres sont, ensuite, mis en ligne sur Parcoursup.

→ L'enquête Génération 2023 : suivi longitudinal des étudiants tout au long de leur parcours. En cours de développement. On suit actuellement les étudiants arrivés en 2020.

Un élu SGEN remarque qu'on perd parfois les mails des étudiant·es après leur départ de Paris 1. Or pour certaines démarches, comme la levée de la taxe d'apprentissage, ce pourrait être utile de disposer des fichiers de l'ORIVE.

Elodie Mette se demande s'il est possible de transmettre les fichiers de données d'un service à l'autre. Ils ne sont pas la propriété de l'ORIVE mais de l'Université. Il faudrait voir avec le délégué chargé de la protection des données.

Le VPCFVU rappelle à ce sujet que la CFVU a financé il y a deux ans le lancement du projet Alumni. Hier, la plateforme Alumni a été mise en ligne (mais pas encore rendue publique). On espère que cela permettra de garder le lien avec les anciens étudiants. C'est inclus dans le projet RAMPE⁶.

La Présidente ajoute que la plateforme, mise au point avec Caroline Moricco, sera lancée officiellement le vendredi 19, lors de la cérémonie des Vœux. Il est très important de développer ce réseau. Paris 1 compte un très grand nombre d'alumnis, qui ne se connaissent pas toujours et ne s'identifient pas forcément comme tels. C'est vrai dans la classe politique par exemple.

Elodie Mette propose de revenir sur quelques chiffres extraits des résultats de l'enquête Premières semaines à l'université. C'est une enquête pérenne depuis 2000, faite auprès des L1. On passe dans tous les TD pour diffuser les questionnaires. Il y a en général autour de 80% de taux de réponse. Pour 2021-22, il y a eu 79% de taux de réponse. Les questions portent sur les premières semaines : l'accueil, les conditions de vie et d'études, les choix d'orientation, les usages du numérique. Elle revient sur quelques exemples de résultats, qui sont relativement stables d'une année sur l'autre :

⁶ Réseaux Alumni Mécénat Projets Européens

- Un nombre important d'étudiant·es font état de difficultés pour évaluer la quantité de travail demandée (environ 60%) ; pour définir des priorités dans le travail ; pour prendre des notes en CM (50%) et en TD (26%).
- Beaucoup trouvent que la charge de travail est plus lourde qu'en Terminale (environ 70%).
- Beaucoup envisagent une mobilité dans la suite du cursus (61%).
- Presque la moitié souhaitent des cours en langue étrangère et de langue étrangère.
(voir site ORIVE).

Elle revient ensuite sur l'enquête Insertion professionnelle 2019. On interroge les diplômés 30 mois après le diplôme de LP ou Master 2. Cette enquête est faite tous les ans depuis 2009. C'est un dispositif national. Le taux de réponse se situe autour de 70% (grâce au travail de relance téléphonique). Pour 2019, on a enquêté 3311 diplômés de Master et 139 de Licence Professionnelle. Les questions portent sur la poursuite d'étude, l'insertion professionnelle et le cas échéant les caractéristiques de l'emploi. Elodie Mette note que la poursuite d'études est élevée et stable.

Benoît Roques (SUN⁷) note qu'en tant que recruteurs dans les parcours de Master, on observe que beaucoup de candidat·es aujourd'hui affichent deux Masters. Il demande pourquoi c'est le cas alors que le marché de l'emploi n'est pas si mauvais et si l'ORIVE a des éléments de réponse sur ce point.

Elodie Mette répond que non. Les étudiant·es avec lesquels on discute cumulent souvent Master recherche puis Master professionnel. Mais il n'y a pas de question sur ce point dans l'enquête.

Le VPCFVU intervient pour dire que le phénomène multi-Master est mal mesuré. On pourrait le faire à partir des données du Ministère (données SISE). La situation est différente d'un domaine à un autre. En SHS, il peut s'expliquer par des difficultés d'intégration dans l'emploi. On attend que le dispositif de césure permette d'éviter ces difficultés, en favorisant la professionnalisation pendant la césure. C'est un sujet important sur lequel on ne se penche pas encore assez. Cela pose la question de savoir si nous devrions ouvrir plus de Masters spécialisés (comme le font les grandes écoles). L'écoulement vers l'emploi est lent ; les étudiant·es prennent plus de temps pour choisir leur voie. Aujourd'hui, ils/elles ont des parcours plus complexes.

Elodie Mette souligne que ce serait envisageable de poser une question supplémentaire dans l'enquête à destination de celles et ceux qui poursuivent les études : pourquoi un deuxième master. Concernant les résultats de cette enquête, 30 mois après le diplôme, 71% se déclarent en emploi ; 16% en études ; il y a 94% d'insertion professionnelle quand on exclut ceux qui sont en études et qu'on ne garde que ceux qui sont en emploi ou en recherche d'emploi.

⁷ Service des usages numériques

Le VPCFVU souligne que ces résultats ne sont pas si bons. Avec un taux d'insertion de 94%, cela signifie qu'on est à un taux de chômage de 6% alors que le taux national est de 7%. Il est normal que l'on soit en dessous du taux de chômage à un tel niveau de diplôme.

Elodie Mette ajoute qu'on est sur du déclaratif. Certains sont en emploi mais font aussi des études. Il n'est pas évident de savoir ce qu'ils répondent en fonction de la question. Il y a donc des zones floues.

Un élu CGT demande si on a des informations sur la qualité des emplois et sur la continuité formation/emploi.

Elodie Mette répond que oui, il y a des questions sur ces points : concernant l'adéquation avec la formation, le niveau de responsabilité, le niveau de rémunération ; il y a aussi plusieurs items qui concernent la satisfaction.

L'élu CGT demande s'il ne peut pas y avoir des biais liés au fait que celles et ceux qui ne sont pas employés ne répondent peut-être pas à l'enquête.

Elodie Mette répond que c'est une possibilité et revient sur les caractéristiques des emplois occupés. Globalement, on constate une bonne adéquation emploi/formation (83%) ; 74% des emplois sont des CDI ; 94% des temps plein. Là encore, tous les résultats par filières se trouvent sur <https://data.panthéonsorbonne.fr>

Une élue PULS remercie pour la qualité de ce travail et l'intérêt de ces enquêtes et demande s'il serait possible de les diffuser plus largement auprès des directions d'UFR et des responsables de formation mais aussi de tous les collègues.

Benoît Roques souligne qu'Elodie Mette intervient dans la journée de formation des MCF stagiaires et suggère que l'on propose dans l'offre de formation un atelier sur les données de l'ORIVE.

Raphaëlle Laignoux (VPCFVU) note l'intérêt de se mettre en lien avec la direction de la communication.

La Présidente ajoute qu'il faudrait diffuser l'information auprès de toute la communauté enseignante.

Un élu SAPI remercie Mme Mette pour ce travail, et en particulier pour la prise en compte des données relatives à l'origine sociale des étudiant·es. Il souligne que ce serait bien de diffuser ces résultats auprès des étudiant·es également.

Une élue enseignante demande si les notes thématiques existent toujours.

Elodie Mette répond que oui, qu'on les trouve sur le site, mais qu'elles sont anciennes et doivent être mises à jour.

V- Création du DU « pratiques de l'accompagnement professionnel » (DU PAP) du service commun Formation continue (FCPS)

Le diplôme est présenté par **Cécile de Bernardie (MCF associée à la FCPS⁸)** et l'un de ses collègues.

Il s'agit d'un DU Pratiques de l'Accompagnement Professionnel, qui vise à professionnaliser les accompagnateurs de transitions professionnelles, les transitions étant de plus en plus nombreuses aujourd'hui. Les formations existantes sont soit des formations longues de type Master (CNAM) soit des formations courtes (dispensées par des organismes de droit privé). Il y a donc une place à prendre pour les universités.

Le format proposé est de 140h, réparties sur 13 modules en 8 sessions, avec des travaux tutorés entre les sessions. Le contenu est au carrefour de plusieurs disciplines : psycho, socio, RH, droit du travail et de la formation. Les objectifs s'expriment surtout en termes de compétences. Le coût est de 4000 euros, finançable par le CPF, le plan de développement de l'entreprise ou pôle emploi. La validation repose sur l'assiduité ; la moyenne aux enseignements ; la moyenne à la réalisation du portfolio.

On part sur une anticipation de 15 participant·es la première année, et pour une ouverture en octobre 2024.

Un élu SGEN a une remarque par rapport au coût horaire des vacataires. Dans la fiche financière, il est indiqué à 54 euros ; alors que sur l'Intranet, il est de 60 euros.

Le VPCFVU propose de corriger ce point en vue du CA.

Le collègue FCPS explique qu'il s'agit d'un DU original, qui sera bien inséré dans le réseau des Masters de RH de l'Université et qui va susciter des candidatures.

Une élue PULS prend la parole pour dire qu'elle n'a pas de commentaires sur le contenu, mais qu'elle a une question portant sur la part de service statutaire des enseignant·es dans la maquette. Elle pensait, en effet, que, dans le cadre des DU, aucune heure ne pouvait être prise sur le service statutaire des enseignant·es, mais que tout devait être en heures complémentaires. Or, là, il semble que ce ne soit pas le cas. Même si le nombre d'heures concernées est faible, c'est une question de principe : à partir du moment où on crée des DU en mobilisant des heures statutaires, ce sont des heures en moins pour les formations initiales de l'université.

Le VPCFVU souligne qu'il est soucieux de cette question. Il rappelle qu'il y a un texte voté par le CA il y a quelques années qui borne les services statutaires effectués hors des diplômes nationaux à hauteur de 30%. Il souligne, par ailleurs, que c'est un gage de qualité que des

⁸ Formation continue Panthéon-Sorbonne

enseignant·es statutaires interviennent dans ces formations ; cela évite à ces formations de paraître hors sol. Il ajoute que la formation professionnelle fait partie des missions de l'université.

La création du DU est mise au vote.

Résultats du vote : 12 abstentions ; 12 votes pour. La création du DU est adoptée.

VI- Mise en place d'une convention pédagogique au sein de la Chaire Jansen et Savignac et création d'un parcours de M1 Archéologie

Le VPCFVU indique qu'il y aura sur ce point deux votes : la CFVU doit se prononcer sur la convention pédagogique et sur la création d'un parcours de M1 dans ce cadre. Il laisse la parole à **Francis Prost (directeur de l'UFR03)** et une collègue de la DRI⁹ pour la présentation du projet.

Francis Prost explique qu'il s'agit d'un grand projet pour les archéologues de l'Université Paris 1, et pour l'archéologie classique au sein de l'UFR03, en partenariat avec l'Arabie Saoudite. Ce projet est porté par Gaëlle Tallais (spécialiste en archéologie romaine) qui n'a pu être présente ce matin. Il commence par remercier les RI et Camille Salinesi pour leur soutien au projet ; la DRI et Anne Historio ; Jérôme Glachant et Laure Christophe. Il revient ensuite sur les raisons d'un partenariat avec l'Arabie Saoudite. Celui-ci s'inscrit dans l'un des trois grands projets développés par l'Arabie Saoudite dans la perspective de l'après pétrole : le projet AIUla, qui vise le développement du patrimoine saoudien autour d'une oasis riche d'une longue histoire, notamment pré-saoudienne.

La collègue archéologue rappelle le rôle historique des enseignant·es chercheurs de Paris 1 dans l'invention des sites archéologiques concernés par le projet. AIUla compte une vieille ville et des jardins anciens : le projet vise leur restauration en vue d'en faire un site fortement touristique, une sorte de Dubai bis. Il prévoit des infrastructures hôtelières et du tourisme patrimonial. Le projet est porté par les autorités saoudiennes et par la France, dans le cadre de la présidence de Macron. L'ambition saoudienne est de se faire une place dans une région où l'offre touristique est déjà importante.

Quelle est la place de l'archéologie dans tout ça ? La demande saoudienne a permis de réfléchir à la formalisation et à l'installation d'un certain nombre de choses en termes de recherche et d'enseignement. Le site d'AIUla est aujourd'hui exploité par les archéologues de Paris 1 mais avec un budget d'UMR dérisoire : on peut emmener très peu d'étudiant·es sur place ; on ne peut pas vraiment faire de restauration ; on bricole. Or les Saoudiens veulent développer le site. Il y a donc conjonction de deux intérêts, ceux des Saoudiens et ceux de Paris 1, dans l'idée de créer un partenariat qui réponde aux intérêts de chacun. Le projet proposé comprend deux volets : un volet de coopération scientifique : la création d'une chaire et d'un centre de recherche sur le site, qui articule archéologie et restauration ; et un volet de coopération pédagogique : la création sur place d'un parcours de M1, qui permette de former les étudiant·es

⁹ Direction des relations internationales

saoudiens, sur les deux axes archéologie et restauration, les étudiants devant se spécialiser en M2 dans l'une ou l'autre mention. Les accords présentés ici permettent de formaliser ces différents objectifs : la chaire et le laboratoire formalisent ce qui se fait déjà, mais donnent au travail actuel des chercheurs des moyens bien meilleurs ; sur le volet pédagogique, le M1 sera en anglais en grande partie. D'où la nécessité pour les étudiants saoudiens de faire une formation en langue d'un an auparavant, financée par les saoudiens. Les étudiant·es français devront eux aussi être au niveau en langue pour participer à cette formation et au chantier école qu'elle prévoit. Les Saoudiens financent l'intégralité de la formation. Mais Paris 1 garde le contrôle sur le contenu de la formation et la délivrance des diplômes.

Un élu SAPI souhaite attirer l'attention de la CFVU sur le non-respect des droits humains en Arabie Saoudite et sur la situation des femmes dans ce pays. On ne veut pas remettre en cause le travail de recherche qui y est conduit. Mais on doit s'interroger sur le rôle de Paris 1, l'intérêt de l'Arabie Saoudite à se prévaloir d'une telle association. D'autant que l'intégralité de la formation est financée par l'Arabie Saoudite.

Francis Prost répond que la question s'est posée. Mais il souligne que la chaire et le M1 s'appellent Jausen et Savignac, deux pères chrétiens auxquels on doit les premières découvertes archéologiques en Arabie Saoudite. Il ajoute que la moitié des enseignants de l'UFR03 sont des femmes et que des femmes enseigneront dans ce Master. Bien sûr, on préférerait une coopération avec une démocratie. Mais ce n'est pas le cas. Enfin il souligne que d'un point de vue scientifique les enseignant·es-chercheurs de Paris 1 n'ont jamais eu de problèmes avec l'Arabie Saoudite. Si l'on ne voulait pas qu'il existe de coopération scientifique, c'est une question qu'il fallait poser en amont.

Un élu SGEN remarque c'est quand même dommage que le financement soit intégralement du fait de l'Arabie Saoudite. Car l'argent c'est le pouvoir.

Francis Prost n'est pas d'accord. L'archéologie peut aussi exister au même titre que le divertissement et nous pouvons valoriser cette richesse dans le cadre du projet AlUla. Les Saoudiens ont des moyens que nous n'avons pas. Mais nous restons maîtres du processus : de la construction de la maquette, de la délivrance des diplômes etc.

L'élue SGEN remarque que le projet prévoit le financement d'un agent BIATSS à temps plein pour 15 étudiant·es. Il sera embauché par Paris 1 mais payé par les Saoudiens. Il se demande si cela ne crée pas une disparité très grande avec les autres personnels administratifs, qui ont souvent bien plus de 15 étudiant·es à gérer. Il demande en outre pourquoi, si la formation génère des recettes, elles ne sont pas réparties au sein de l'université.

La collègue archéologue répond que ce poste de BIATSS n'est pas un poste classique : il y a énormément de coordination à faire dans ce type de formation avec les interlocuteurs sur place. Il ne s'agit pas seulement de la gestion d'un cursus classique.

Le VPCFVU propose d'élargir ce débat et demande ce qu'il en est de l'infrastructure administrative du projet.

Francis Prost explique que le projet prévoit le financement d'une équipe administrative dont le rôle sera d'organiser le dialogue et la circulation des enseignants, des étudiant·es, des objets et du matériel, entre l'Arabie Saoudite et la France.

Un élu CGT demande si la convention est prévue pour 5 ans.

Francis Prost répond que oui et qu'au bout de 5 ans, on se posera la question du renouvellement, après évaluation par nos soins.

L'élu CGT demande si l'IREST¹⁰ est associé au projet.

Francis Prost explique que des collaborations ont été envisagées au début du projet mais qu'on a conclu que pour avancer il valait mieux progresser pas à pas : commencer un partenariat avec une composante et l'ouvrir à d'autres éventuellement.

L'élu CGT remarque que les étudiant·es saoudiens auront des cours de FLE et des cours en anglais. Ne pourrait-on prévoir une formation en arabe pour les étudiant·es français qui suivraient ce cursus ?

Francis Prost répond qu'on y est favorable et que des discussions sont en cours. Il ajoute que ce projet a été rendu possible par des recrutements d'enseignant·es-chercheurs, grâce à la récupération de détachements. Cette année, va être mis au concours un poste de MCF en restauration.

Pour la convention d'ensemble : 8 abstentions ; 4 votes contre. La convention est adoptée.

Pour la création du M1 : 8 abstentions ; 4 votes contre. La création du M1 est adoptée.

VII- Point sur l'offre de formation 2025-2029

Le VPCFVU souhaite aborder deux points : faire un point d'étape sur le renouvellement de l'offre de formation, et revenir sur le contrat d'objectif et de moyens.

Sur l'offre de formation, il rappelle le calendrier. En novembre et décembre, des dialogues de formation ont eu lieu avec toutes les composantes. Avant les vacances de Noël, on a demandé aux composantes des préconisations sur la structuration de l'offre de formation (OF) des composantes. On est aujourd'hui dans la phase d'analyse de ces retours. Par ailleurs, il rappelle que la CFVU a discuté au premier semestre de deux textes d'orientation qui ont été transmis aux composantes : un cadre de réflexion sur l'offre de formation et des réflexions sur TEDS et sur l'internationalisation des formations. On attend maintenant que les composantes s'en

¹⁰ Institut de recherche et d'études supérieures de tourisme

saisissent. Cette semaine, les évaluations HCERES du bilan des formations devraient tomber. Le retour attendu des projets HCERES est le 18 mars.

Lors des prochaines CFVU, le 16 février et le 5 mars, auront lieu des discussions de cadrage sur le RCC type. Les composantes doivent déposer les projets de structuration de la formation à la DEVE le 29 février. Ces projets seront votés le 12 mars en CAC¹¹ plénier.

Il y a aussi la question des maquettes et des fiches de soutenabilité financière. Ces documents ne seront pas transmis à l'HCERES. Ils doivent être transmis le 21 mars à la DEVE (après avoir été examinés par les conseils des composantes) pour un vote par le CA le 23 juin. Pendant ces trois mois, la CFVU va se pencher sur ces dossiers : le 18 mai et le 18 juin. Il va aussi y avoir un dialogue sur la soutenabilité financière de l'offre de formation des composantes.

Pourquoi ce calendrier ? En novembre et décembre 2024, on va présenter l'offre de formation sur les plateformes Parcoursup et MonMaster et c'est l'établissement (et non les formations) qui sera accrédité. En septembre 2025, la nouvelle offre de formation sera mise en place. On n'a donc pas beaucoup de temps, mais il faut l'utiliser. Une réunion du CPCFVU¹² aura lieu le 6 février 2024, on y discutera des modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Le 13 février 2024, en CFVU, on examinera les modalités de contrôle des connaissances et des compétences. Le 5 mars, on adoptera un MC2C type. En parallèle, un travail au sein des composantes va être effectué sur trois axes : l'internationalisation des formations ; la pluridisciplinarité ; l'innovation et la diversification des formats.

Sur le Contrat d'objectif et de moyens (COMP)

L'idée directrice est celle de « moyens constants ». Les moyens sont compliqués à mesurer. La question est celle de la rigidité de ces moyens et de notre capacité à les redéployer. On peut avoir des éléments de flexibilité mais le fait est qu'on a des moyens peu faciles à redéployer (notamment les enseignant·es-chercheurs). Les heures telles qu'elles apparaissent dans AGASSE sont réparties entre heures statutaires, complémentaires et vacances, par formation. C'est sur cette base que les enveloppes sont attribuées aux composantes. Il n'est pas facile de déplacer et de réallouer les moyens à l'intérieur des composantes. La méthode proposée par l'équipe présidentielle consiste à fixer une enveloppe et à dire aux responsables de formation qu'ils peuvent répartir ces ressources, de façon à faire évoluer l'offre.

Aujourd'hui on dispose de 267 401 HETD pour 28 997 étudiant·es. L'idée est de maintenir notre capacité d'accueil. Le ratio H/étudiant·e est de 9.2 en moyenne (7,5 en L ; 12,3 en M) avec des disparités importantes entre les composantes (cf. tableau présenté en CFVU).

Bien que l'on soit à moyens constants, on a des « marges de manœuvre », même si l'expression ne convient pas. On a des formations qui ont des ressources propres (MA, CP) ; d'autres qui sont à droits spécifiques (à distance, délocalisées). Ces formations produisent une fiche de soutenabilité financière. La logique c'est celle de la couverture complète du coût des formations par les recettes qu'elles génèrent. Si les composantes veulent créer des formations (diplômes nationaux) à ressources propres, elles pourront le faire dans ce cadre. S'il y a une fragilisation de la formation en apprentissage, cela fragilisera certes ces formations. Aujourd'hui les choses

¹¹ Conseil académique (regroupant les élu·es CFVU et Commission Recherche / CR)

¹² Comité permanent CFVU

paraissent pérennes, mais cela peut changer. Ce n'est pas parce qu'une formation existe, qu'elle doit être ouverte.

D'autre part, on peut dégager des moyens supplémentaires à effet levier financé grâce au COMP, autour d'axes stratégiques : internationalisation, pluridisciplinarité, innovation. Le COMP 2024-26 est le nouvel outil de dialogue avec le MESRI sur 3 ans. L'enjeu est une augmentation de 0,8% annuel de la subvention pour charges de service public de l'établissement. Cela revient à 1,55M par an, soit 4,6M sur 3 ans.

Ces moyens demandés sont répartis sur différents objectifs (fixés par le Ministère). Dans ce cadre, Paris 1 demande :

→ Pour l'Objectif 1 : les formations :

- Pilotage et accompagnement de la transformation de l'OF : 302k euros sur trois ans (un recrutement et une expertise extérieure)

Une élue PULS souligne qu'on a en effet besoin de moyens supplémentaires pour le pilotage des formations mais elle ne comprend pas bien pourquoi on a besoin de recourir à une expertise extérieure pour cela.

La Présidente répond que c'est important de savoir ce qui se fait dans d'autres universités (de faire du « benchmark ») et aussi d'avoir un regard extérieur.

- Transformations 2030 : 324k euros sur trois ans (nouvelles formations, travail sur les concours...)
- Compétences transversales, mise en œuvre et certifications 459k euros sur trois ans (PIX, TEDS, langues étrangères).

→ Pour l'Objectif 3 : TEDS (transition écologique pour un développement soutenable)

- Action de sensibilisation au TEDS : 782k euros sur trois ans.

→ Pour l'Objectif 4 : bien être et réussite étudiante

- Action 1 : création d'une plateforme de la vie étudiante : 322,5k euros sur trois ans (faciliter le dépôt et la gestion des demandes d'aides sociales, CVEC...)
- Action 2 : renforcement dispositif VSS : 66,9k euros sur trois ans.

→ Objectif 6 (de signature de l'établissement) : faire de PIPS une université internationale

- Internationalisation de l'offre de formation : mise en œuvre d'un label international (240k euros sur trois ans) ;
- Accompagnement à l'internationalisation pour aider les collègues (380 k euros sur trois ans)

Au total : 1887k euros sur trois ans pour les formations + 389,4k euros sur la vie étudiante.

On espère qu'on va pouvoir obtenir ces montants. Normalement, c'est un plafond.

Un élu SAPI rappelle que les étudiant·es aimeraient avoir des garanties sur les droits constants, face aux moyens constants. C'est un point qu'on souhaite rediscuter en CPCFVU.

Le VPCFVU répond que l'équipe présidentielle est à l'écoute de toutes les suggestions pour améliorer le contrôle continu. Mais il souligne qu'il y aura des modifications. On est à la

disposition des associations et des organisations étudiantes. On en a rencontré certaines avant les vacances.

Une élue PULS revient sur les moyens constants. On comprend bien les contraintes mais est-ce que ça ne nous condamne pas à reconduire éternellement l'existant ? Comment faire pour proposer des choses nouvelles dans ce cadre ? Il y a probablement en ce moment des réactions de défense des responsables de formation pour essayer de garder leurs moyens. Cela ne favorise pas vraiment l'évolution. Par exemple, en géographie, si on raisonne en termes de taux d'encadrement on est favorisé. Dans la volonté de pilotage affichée par la présidence, ne pourrait-on introduire des discussions sur les équilibres entre composantes ?

Le VPCFVU répond c'est le sujet dans lequel nous sommes en permanence. On a mis en avant l'idée d'autonomie et de responsabilité des composantes. Ensuite, en CFVU et en CA on peut modifier les équilibres entre composantes. Mais si les composantes disent qu'il n'y a rien à changer, il est difficile de le faire à leur place.

La VPCFVU précise que dans le dialogue et les rencontres entre les composantes, ces chiffres ont été montrés, de même que des chiffres internes. Dans ces discussions, on a vu des marges de manœuvre internes qui ont permis aux composantes de faire des propositions. On a entendu des propositions d'évolution, différentes selon les composantes. Les grands équilibres sont difficiles à modifier mais à l'intérieur, il y a des marges.

Le VPCFVU souligne que c'est une question de gouvernance. Comment infléchir les moyens en fonction des objectifs ? On atteint ici les limites à notre action. Les EC sont rattachés à des composantes et dans un monde sans croissance, il est difficile de faire de la redistribution. Il a cherché à mettre un maximum d'éléments sur la table. Il y a des choix faits par les composantes. Par exemple, en histoire et en histoire de l'art, on met beaucoup d'argent sur les L3. L'École d'art de la Sorbonne dépense pas mal sur les licences, peu sur les Master recherche et beaucoup sur les Master pro. Ces choix se discutent avec les composantes. Ce qui est important c'est que les éléments de choix soient transparents, de façon à ce que les choix puissent être réfléchis et discutés collectivement et que chaque composante assume ses choix.

VIII- Relevé de FSDIE¹³

La VPCFVU explique que lors de la commission de janvier, 45 dossiers ont été examinés et 27 aides ont été attribuées, pour un montant de 17700 euros. Elle remarque que ce montant total est plutôt plus faible que d'habitude, mais qu'il est classique pour la commission de janvier. En effet, en janvier, on attribue généralement moins d'aides et pour des montants moins élevés en raison du fait que des étudiant·es ont déjà bénéficié d'aides exceptionnelles plus tôt dans l'année.

¹³ Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes

Vote : adopté à l'unanimité

Pas de questions diverses.

Compte rendu rédigé par les élu·es PULS CFVU :

Emmanuel Charrier (DDL), Sylvie Fol (UFR08) et Marie Garrau (UFR10)

PULS le site : <https://listepulsparis1.wixsite.com/puls>

